

la situation. Après de longues négociations, 41 des 42 pays importateurs ont décidé d'accepter le prix de \$2.05. Ce n'était pas le prix demandé par le Canada mais bien le compromis auquel tous les exportateurs et tous les importateurs en sont venus, le Canada faisant tout son possible pour obtenir une entente. Une fois que cette entente a été établie, le Royaume-Uni a annoncé qu'il n'était pas disposé à signer l'accord.

Les Anglais avaient dit qu'ils ne dépasseraient pas \$2.00. Tous les 41 autres pays importateurs ont consenti à verser \$2.05. Par conséquent, à cette étape de la discussion on s'est demandé si la Grande-Bretagne signerait ou ne signerait pas l'accord établissant le prix à \$2.05. La Grande-Bretagne a décidé de ne pas le signer.

Je signale, cependant, que c'était là le prix maximum. On a également établi un prix minimum de \$1.55. On supposait qu'en établissant des prix maximum et minimum on créait entre les deux une zone de marchandage et c'est là que se trouve aujourd'hui le prix du blé. Il est actuellement au-dessous du maximum mais au-dessus du minimum, à peu près à mi-chemin entre les deux en ce moment. Vu les excédents dans les pays exportateurs, je pense que c'est un prix raisonnable.

Mes honorables amis peuvent parler des prix maximums comme s'ils ne signifiaient rien. Il est vrai que les sociétés d'importation ont exercé une certaine pression qui a maintenu le prix au maximum pendant un certain nombre d'années. Aujourd'hui cette pression a disparu. Si elle existe, elle vient plutôt des pays exportateurs, qui cherchent à diminuer leurs excédents. Cependant, aujourd'hui le prix moyen du blé canadien s'établit à \$1.75½. En d'autres termes, il est à peu près à mi-chemin entre le prix maximum et le prix minimum. Le prix à Fort-William est de \$1.72½, tandis qu'il est de 1.78½ à Vancouver, et environ la moitié est expédiée sur le littoral du Pacifique et l'autre moitié sur le littoral de l'Atlantique. Ce prix de \$1.75 n'est pas une trop mauvaise moyenne entre \$1.55 et \$2.05. C'est le prix actuel. Il peut varier dans un sens ou dans l'autre. Une mauvaise récolte dans un des pays exportateurs, même au Canada, entraînerait probablement une hausse du prix, tandis qu'une autre récolte extraordinaire le ferait très probablement fléchir. Cependant, il y a cette zone de variation entre \$1.55 et \$2.05 pour le commerce avant que le prix maximum ou le prix minimum prévus par l'accord international sur le blé s'applique. Je pense que j'ai bien expliqué la ligne de conduite du Gouvernement et démontré la fausseté

des idées avancées par l'opposition. Je reprends donc mon siège.

Le très hon. M. Gardiner: Si on me le permet, j'aimerais apporter une correction relative aux paroles échangées d'un côté à l'autre de la Chambre pendant que l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) parlait. Il a apporté une correction et je désire en apporter une autre. J'ai alors dit que le prix de parité s'établissait à \$2.21. Je voudrais dire maintenant que le chiffre de \$2.21 représentait 90 p. 100 du prix de parité.

L'hon. M. Rowe: Le ministre est encore dans l'erreur.

Le très hon. M. Gardiner: En janvier 1954.

M. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le discours que vient de prononcer le ministre du Commerce (M. Howe), à part la revue historique qu'il contient, en partie inexacte et en partie fautive, ne laisse que peu d'espoir au cultivateur de notre pays de voir se résoudre la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre n'a rien dit à la Chambre et au pays de ce qui s'est passé entre le Canada et les États-Unis au sujet de cette question. Plusieurs réunions ont été tenues qui avaient apparemment pour but de prévenir, tout au moins de retarder, une guerre des prix parmi les nations productrices de blé. Il y a eu une réunion en mars des membres des cabinets du Canada et des États-Unis. Que s'y est-il passé? A l'exception du peu de renseignements que le présent gouvernement a daigné fournir à la Chambre, la population de notre pays n'en sait absolument rien.

Hier seulement, le ministre du Commerce et de l'Agriculture de l'Australie a prédit une situation dont notre ministre du Commerce aurait dû nous entretenir ce soir. Il a dit que les réductions de prix pouvaient se continuer et il a ajouté qu'une crise pourrait bien de nouveau se produire, comme lorsqu'une guerre des prix analogue a fait baisser le prix du blé à moins de deux shilling. Ce que les Canadiens auraient aimé entendre du ministre du Commerce, ce n'est pas le discours assez jovial de ce soir, moins plein peut-être de prophéties optimistes que d'habitude, mais, malgré tout, débité fort gaîment. Ils auraient aimé qu'il leur donne des espoirs, mais il reste qu'il est fort possible que ce qu'il a signalé se produise. Il se peut que, pour faire face à la concurrence mondiale, on ait à pratiquer encore d'autres réductions.

Il n'en saurait sortir qu'une situation fort grave pour l'agriculture. Ce que les Canadiens auraient aimé entendre ce soir de la bouche du ministre c'est le récit des efforts